



École de Musique de Sancey – Belleherbe

Mairie - 12 Rue du 7 Septembre 1944 - 25 430 SANCEY

ANNÉE 2024 – 2025 (Une feuille d'inscription par élève)

Inscription

Ré-inscription

ENFANT

- Eveil Musical (à partir de 4 ans)**
- Formation Musicale avec Instrument (à partir du CE1)**

ADULTE

- Débutant Formation Musicale et instrument**
- Perfectionnement Instrument seul** : nombre d'années de pratiques musicales
- Perfectionnement instrument avec formation musicale** : niveau FM; nombre d'années de pratiques musicales

Choix de l'instrument :

(Instruments à vent : saxophone, clarinette, flûte traversière, trompette, cor d'harmonie, trombone, baryton.... et Instruments à percussions : batterie, xylophone, piano....)

POUR LES DEBUTANTS, Une séance d'essai pourra avoir lieu pour aider l'élève dans son choix.

1^{er} choix : 2^{ème} Choix :

INSCRIPTION

NOM et Prénom de l'élève : **Date de Naissance** :

Pour les élèves mineurs, **Nom Prénom de la Personne responsable** :

Adresse Complète :

Tél Domicile : **Tél. Travail** :

Tél Portable : **E-Mail** :

.....

Pour une ré-inscription : **Instrument pratiqué** :

Nom du Professeur actuel :

Etablissement Scolaire : **Classe en 2024/2025**:

- **Orchestre Junior (obligatoire pour diplômés de fin d'année à partir de la 2^{ème} ou 3^{ème} année)**
L'élève participera : Oui Non
- **Elève jouant à l'Harmonie** Oui Non

Moyen de règlement de l'année scolaire :

Montant total de l'année scolaire :€

- Règlement en 1 fois :
 - par chèque : n° de chèque :
 - Nom de la Banque :
 - en espèces (*attestation de paiement en espèces à remplir et à joindre*)

- Règlement en 3 différents chèques : Nom de la banque :
 - 1^{er} chèque de€ n° encaissé le 4 Octobre 2024
 - 2^{ème} chèque de€ n° encaissé le 3 Janvier 2025
 - 3^{ème} chèque de€ n° encaissé le 4 Avril 2025

ATTENTION: AUCUN REMBOURSEMENT NE POURRA ETRE EFFECTUE EN CAS D'ARRÊT APRES LA PERIODE D'ESSAI

Engagement de l'élève :

Je m'engage pour toute l'année scolaire sauf en cas de force majeure, et en cas de déménagement de domicile de l'élève avec impossibilité de poursuivre les cours. En cas d'arrêt en cours d'année pour l'une de ces raisons évoquées, un justificatif écrit, daté et signé devra être fourni à l'École de Musique. Aucun remboursement ne sera effectué en dehors de ces cas.

Signatures de l'élève et des Parents, précédées de la mention « Lu et Approuvé »

Fait à le